



**DÉCISION n° DG-S/DEF 2024-04**

**Valérie Metrich-Hecquet**, Directrice générale de l'Office national des forêts,

Vu le code forestier, notamment ses articles D 222-12 et D 222-13 et D 223-2 ;

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de la Directrice générale de l'Office national des forêts ;

Vu les instructions n° 23-G-157 du 21 décembre 2023 et n° 24-G-160 du 28 mars 2024 portant organisation de la direction générale ;

**Décide :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame **Karine Haddad**, responsable du pôle facturation au département pilotage de l'exécution de la direction économique et financière, aux fins :

- a) de signer les actes de certification de service fait sur la base des constats transmis par les services de la direction générale et au regard des conditions financières contractuelles ;
- b) d'annuler les actes de certification de service fait des dépenses de la direction générale.

La décision n° DG-S/DEF 2022-18 du 1<sup>er</sup> octobre 2022 est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel dématérialisé de l'Office national des forêts accessible au public *via* son site internet ([www.onf.fr](http://www.onf.fr)).

**Valérie Metrich-Hecquet**